



## Conge de presence parentale

Par **equité**, le **03/01/2011** à **01:00**

Bonjour,

j'étais en conge presence parentale du 22 juin 2009 au 1er septembre 2010, on ne m'a pas accordermes congés annuels de 2009 et seulement 6 congés annuels pour 2010.que dois je faire pour obtenir faire? de plus ma prime de service du 2nd semestre 2010, m'a été annulé au motif que mes jours de cpp ont ete assimilés à des jours maladie ?

merci d'avance pour votre aide